



En direct des associations



Bulletin / Décembre 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 DÉCEMBRE

Déclaration
Solidaires Finances



Monsieur le Président,

C'est la dernière Assemblée Générale d'EPAF avant que le « coup de poignard » avec l'amputation de la plus grande partie de son patrimoine, orchestré par le secrétariat général, donne tous ces effets au 1er janvier 2022. L'agonie sera longue, un mois, six mois, probablement plus, peut-être un an ou plus.

A ce jour, nul ne sait précisément, les usagers, les personnels d'EPAF ce qu'il va advenir de la vente de ce patrimoine à l'agonie qu'EPAF devra en assurer la garde, le voir dépérir faute d'entretien qui en diminue d'autant la valeur, un véritable gâchis financier à venir. Les repreneurs n'attendent peut-être que cela ? La promesse du reversement du produit de la vente des résidences à hauteur de 50 % sera-t-elle tenue ? Par le passé il y a eu quelques ventes de sites de colonies et les promesses tenues en ce sens n'ont jamais été honorées.

Quel gâchis ? Gâchis pour les usagers, privés de lieux de vacances privilégiés à des coûts attractifs dont ils ont le plus grand besoin en ce moment et qui ne retrouveront pas ailleurs cette diversité des sites à la mer et à la montagne. En référence les coûts prohibitifs des achats de séjours au bord de mer auprès de prestataires qui ont conduit à inclure dans les tarifs du mois d'août une THT (très haute saison), La très haute saison généralisée à l'avenir ? Les documents produits pour l'Assemblée Générale nous indiquent pourtant un taux de satisfaction excellent pour la fréquentation de l'ensemble des résidences mais aussi un taux de remplissage des résidences et d'occupation des lits non négligeables sur l'ensemble des résidences.

Gâchis pour les personnels des résidences EPAF licenciés dont le secrétariat général se débarrasse et qui, investit dans leur mission, entretenaient un lien humain avec les usagers.

Concrètement pour 2022, que va-t-il se passer pour la variété de l'offre « Vacances Loisirs » ? quelle sera la grille tarifaire ? l'offre sera-t-elle réduite ? EPAF a-t-elle les moyens de compenser la totalité des séjours perdus par les résidences abandonnées ? Les usagers n'auraient-ils pas pu profiter une année supplémentaire des résidences laissées à l'abandon ?

..../...

.../...

Pour 2022, le trésorier d'EPAP lors de l'Assemblée Générale du mois de juin dernier posait la question de l'offre alors même qu'elle se prépare en amont de cette Assemblée Générale, qu'en est-il de l'offre ? Le choix tardif des sites de remplacement judicieux a-t-il pu être mené dans des conditions faciles compte tenu peut être de démarches tardives eu égard aux circonstances ?

S'agissant des tarifs 2022 pratiqués auprès des prestataires, les tarifs EPAP sont-ils garantis ?

D'autres questions seront soulevées au cours du débat.

En conclusion, **Solidaires Finances** tient à remercier tous les agents EPAP pour leur professionnalisme, l'amour de leur métier au service des usagers et plus particulièrement ceux dont le Secrétariat Général s'est débarrassé, investis dans leur travail et leur mission.

